



Barème des commissions de l'agence pour les transactions de fonds de commerce et immobilier d'entreprise

En vigueur au 01 Mars 2020

Montant (Prix de vente du fonds de commerce net vendeur)	Commissions (calculée sur le prix de vente net du fonds de commerce)
Inférieur à 300 000€	8%TTC avec un minimum de 12 000€TTC
Supérieur à 300 001€	6.5% TTC

Montant du prix de vente de l'immobilier d'entreprise	Commissions (calculée sur le prix de vente net de l'immobilier d'entreprise)
Immobilier d'entreprise	6.5%TTC avec un minimum de 12 000€ TTC

Barème de location de locaux professionnels

Montant des loyers HT/annuel	Commissions
0€ ---- 50 000€	30% TTC avec minimum de 5 000€ TTC
50 001€ --- 150 000€	15% TTC
Supérieur à 150 001€	10% TTC

Les commissions et honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou preneur. Le paiement s'effectue le jour de la transaction, aucun paiement ne sera demandé avant la signature de l'acte définitif.

JL Partners

16, Rue bouteilley 33 130 Begles